



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2016

Conseillers communautaires en exercice : 111

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h00.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.5), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir 1.2.4), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.5), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 7.4) **Beure :** M. Philippe CHANEY (jusqu'au 1.2.3) **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 7.2) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Franois :** Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes :** M. Alain CUENOT (suppléant de Mme Thérèse ROBERT) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Vèze :** Mme Catherine CUINET (jusqu'au 5.5) **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à 1.2.3) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL (suppléant de M. Serge RUTKOWSKI) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS (jusqu'au 7.4) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 5.7) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.5) **Osselle-Routelle :** M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yorand DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Guericq CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pugey :** M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : Emile BRIOT, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOUI, M. DALPHIN, Cyril DEVESA (jusqu'au 1.1.1), Myriam EL YASSA, Jacques GROSPERRIN (à partir du 1.1.2), Myriam LEMERCIER (jusqu'au 1.2.3), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.6), Michel OMOURI, Yannick POUJET (jusqu'au 4.3), Rosa REBRAB, Rémi STAHL (jusqu'au 0.6), Marie ZEHAF (à partir du 2.1), Gilbert GAVIGNET.

Mandataires : Elsa MAILLOT, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, C. WERTHE, Anne VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Danielle DARD (jusqu'au 1.2.3), Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.6), Sophie PESEUX, Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Patrick BONTEMPS, Claudine CAULET (jusqu'au 0.6), Michel LOYAT (à partir du 2.1), Bernard GAVIGNET.

Délibération n°2016/003292

Rapport n°2.4 - Voie en site propre gare Viotte - Témis - Demande de subvention auprès du Fonds européen de développement économique régional (FEDER)

Voie en site propre gare Viotte - Témis - Demande de subvention auprès du Fonds européen de développement économique régional (FEDER)

Rapporteur : Jean-Paul MICHAUD, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « AP/CP Voie en site propre bus Campus-Gare Viotte » (recettes) Budget annexe Transports	Montant de l'AP/CP : <ul style="list-style-type: none">• 21 660 000 € (dépenses)• 1 880 000 € (recettes) Montant CP 2016 : <ul style="list-style-type: none">• 10 430 000 € Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• 3 000 000 € maximum (subvention à hauteur de 40 % de la base subventionnable plafonnée à 3 000 000 €).

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de solliciter une subvention auprès du Fond Européen de Développement Economique Régional (FEDER) afin de compléter le plan de financement du projet TCSP.

I. Rappel du contexte

Conformément au Plan de Déplacement Urbain (PDU) et au Schéma Directeur TCSP (Transport en commun en site propre), le Grand Besançon, en sa qualité d'autorité organisatrice de transport, a validé, par délibération du Conseil communautaire du 12 février 2015, la création d'un axe de bus en site propre pour assurer un lien performant de transport public entre le centre-ville de Besançon, la gare de Besançon-Viotte et le Campus Universitaire de la Bouloie.

Ce projet d'intérêt communautaire s'inscrit dans la continuité de la politique de mobilité durable à l'œuvre depuis les années 70 à Besançon et poursuivie par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon depuis sa création.

Il constitue la seconde grande étape du développement du réseau de transport en site propre prévue au « Schéma de TCSP de l'agglomération bisontine de 2005 », validé par délibération du Conseil communautaire le 16 décembre 2005 ; la première étape ayant consisté en la réalisation de la ligne de tramway reliant les Hauts du Chazal (Ouest bisontin) aux Marnières (commune de Chalezeule située à l'Est de Besançon), avec une antenne vers la gare Viotte, mise en service en septembre 2014.

Ce nouveau site propre bus a pour objectif de compléter l'axe structurant du tramway et d'assurer une desserte de transport en commun de qualité de la partie Nord - Nord-Ouest de l'agglomération bisontine. Il permettra d'apporter un gain d'accessibilité substantiel à cette partie du territoire de l'agglomération, caractérisée par la présence des quartiers de Montrapon et Battant, d'équipements majeurs (Campus; grands équipements sportifs, caserne Vauban en cours de réhabilitation, etc.), du site de la gare de Besançon-Viotte et sa future cité administrative et de la zone de Temis.

Ce site propre bus permettra également de compléter l'axe structurant du tramway en assurant les correspondances avec celui-ci en gare Viotte.

Au total, 40 000 habitants seront desservis sur l'ensemble de la ligne, ainsi que deux quartiers intégrés au contrat de Ville du Grand Besançon.

Ce projet a fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique le 4 novembre 2015.

Pour ce projet, le Grand Besançon a déjà sollicité des subventions auprès de l'État (appel à projets « Grenelle III »), de l'Agence de l'Eau (appel à projets « Lutte contre la pollution pluviale »), de la Ville de Besançon (ouvrages pluviaux), du Conseil Départemental et du SYDED (Syndicat mixte d'électricité du Doubs).

La CAGB souhaite également solliciter le fond FEDER dont la Région Bourgogne Franche-Comté est l'autorité de gestion.

II. Financement

A/ Rappel du financement

Le projet est aujourd'hui inscrit au budget de la CAGB à hauteur de 21 660 000,00 € HT.

Les recettes déjà sollicitées se détaillent ainsi :

- Agence de l'Eau (ouvrage d'infiltration pluviale) : 0,6 M€ - ACCORDEE
- SYDED : 0,4 M€ - EN COURS
- Participation Ville aux ouvrages pluviaux : 0,220 M€ - ACCORDEE
- Conseil Départemental : 0,230 - EN COURS
- Etat : 0,66 M€ - ACCORDEE

B/ Subvention sollicitée auprès du fond FEDER

Le projet TCSP s'inscrit dans le cadre de l'axe 3, objectif spécifique 3.4 « Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail » du PO régional FEDER FSE 2014/2020.

La base subventionnable est de 13 730 152,00 € HT (phase réalisation d'infrastructure) pour un coût total du projet estimé à 21 660 000,00 € HT. Aussi, il est demandé le soutien de l'Union Européenne au titre du FEDER à hauteur de 40 % plafonné à 3 M € tel que défini dans le programme opérationnel.

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge l'ensemble des financements non acquis.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :

- solliciter la subvention auprès du Fond Européen de Développement Economique Régional (FEDER) dans le cadre du projet TCSP pour un montant maximum de 3 M€,
- signer tout document relatif à cette demande de subvention et effectuer l'ensemble des démarches et actions relatives à ce dossier.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 7 JUL. 2016



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président